

Arrêté N° MA-ART-2021-031

OBJET : Arrêté de stationnement au 10 place de l'hôtel de ville Aunay sur Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par Madame Gisèle LEPRINCE visant à faire réserver quatre places de stationnement devant le 10 Place de l'Hôtel de Ville à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à son déménagement le 3 et 4 avril 2021 après-midi ;

ARRÊTE

Article 1 – Quatre places de stationnement sont réservées devant le 10 Place de l'Hôtel de ville, le 3 et 4 avril 2021 après-midi.

Article 2 – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Gisèle LEPRINCE,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 24 mars 2021.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

